

Séance du 31 mars 2011

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 25 mars 2011, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la Mairie.

-oOo-

PRESENTS : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mmes Capdevielle, Thicoïpé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à M. le Maire, Mme Touraton à Mme Doucet-Joyé, M. Aguerre à Mme Capdevielle, M. Etcheto à Mme Thicoïpé, Mme Loupien-Suarés à M. Bergé.

SECRETAIRE : Mme Salducci.

Mme Bisauta présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : DEVELOPPEMENT DURABLE – Validation du diagnostic du territoire et adoption de la stratégie de l'Agenda 21.

Le lancement de l'élaboration de l'Agenda 21 de Bayonne a été validé par délibération du conseil municipal du 04 juin 2009.

Pour rappel, l'Agenda 21 est né lors du sommet de la Terre de Rio en 1992 où 21 engagements, en faveur du développement durable, pour le 21ème siècle, ont été adoptés. Les collectivités ont été invitées à élaborer des « Agenda 21 locaux », en impliquant fortement les habitants et l'ensemble des acteurs du territoire.

L'Agenda 21 est un programme politique, un document opérationnel et stratégique. Il engage les élus et les acteurs locaux à se projeter dans l'avenir, à identifier les défis et à définir les grandes orientations de progrès en élaborant un plan d'actions autour des quatre piliers du développement durable: environnement - social – économie – culture.

La porte d'entrée choisie par Bayonne pour élaborer son Agenda 21 est celle de la gouvernance territoriale : elle a conduit à la co-élaboration d'une Charte de la Participation Citoyenne avec les Bayonnais, adoptée par délibération du conseil municipal du 25 mars 2010. Cette charte sert ainsi de base pour la concertation menée tout au long de la démarche.

Le diagnostic du territoire de la Ville, a été réalisé par un bureau d'études, qui a analysé les projets et politiques publiques menés par la Ville selon les cinq finalités du développement durable (changement climatique, préservation de la biodiversité, cohésion sociale et solidarités entre les générations, épanouissement de tous, modes de production et de consommation responsables) et a fait l'objet d'une large concertation auprès des partenaires socioprofessionnels et associatifs, des habitants, mais aussi des agents municipaux : cette concertation a amené une vision partagée du diagnostic.

Sont ainsi ressortis les atouts, faiblesses, opportunités et points d'attention du territoire au regard des cinq finalités précitées et les principaux enjeux en terme de développement durable pour la Ville de Bayonne ont pu être dégagés.

Le diagnostic du territoire et les enjeux de développement durable ont été partagés avec l'ensemble des acteurs de la Ville lors du Forum 21 qui s'est déroulé le 23 septembre 2010 à la Maison des associations, et qui a réuni environ 300 personnes.

Les enjeux identifiés dans le diagnostic du territoire ont permis de dégager sept axes stratégiques d'intervention, qui serviront de base à l'élaboration du programme d'actions.

Les sept axes stratégiques de développement durable retenus pour l'Agenda 21 de Bayonne sont les suivants :

1. Mieux vivre ensemble à Bayonne
2. La Ville de Bayonne accélère la mise en œuvre du plan climat énergie territorial
3. Mieux connaître les milieux naturels de Bayonne pour mieux les préserver
4. La Ville de Bayonne favorise une économie soutenable
5. La Ville de Bayonne permet l'épanouissement de tous dans un cadre de vie privilégié
6. La Ville de Bayonne renforce une gouvernance coopérative et partenariale
7. La Ville de Bayonne se mobilise pour le développement durable

Ces axes stratégiques ont été définis après plusieurs réunions de la Commission municipale Développement durable, du comité de pilotage, du comité technique, mais également du Club des partenaires (réunissant une quarantaine d'acteurs de la Ville) et six ateliers de concertation avec les habitants.

Le programme d'actions, en cours d'élaboration, décline les axes stratégiques en objectifs à atteindre puis les traduit par des actions concrètes à mettre en œuvre. Ces actions, en cours de hiérarchisation, seront ensuite programmées dans le temps et financièrement.

En termes de calendrier, il est prévu de soumettre l'Agenda 21 de Bayonne à l'appel à reconnaissance des projets territoriaux de développement durable du Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, soit d'ici le 12 mai 2011.

Il est précisé que le programme d'actions sera validé dans sa version finale lors d'un prochain conseil municipal, avant d'être présenté publiquement lors d'un Forum 21 en fin d'année 2011.

Il est demandé au conseil municipal d'adopter la stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de Bayonne, telle qu'exposée ci-avant.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain vote contre.

Ont signé au registre les membres présents.